

**Ministry of Education**  
Financial Analysis and  
Accountability Branch

21<sup>st</sup> Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tel.: (416) 327-9356  
Fax: (416) 325-2007  
Email: [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)

**Ministère de l'Éducation**  
Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières

21<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tél. : (416) 327-9356  
Télec.: (416) 325-2007  
Courriel: [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)



**2010: SB4**

## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES** : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

**EXPÉDITEUR** : Andrew Davis  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE** : Le 12 février 2010

**OBJET** : Calcul de l'effectif quotidien moyen des programmes d'éducation  
permanente et d'études personnelles pour l'année 2009-2010 et registres  
Excel pour l'éducation permanente

---

La marche à suivre pour compiler et présenter l'effectif quotidien moyen des programmes d'éducation permanente et d'études personnelles pour les besoins des états financiers de 2009-2010 n'a pas été modifiée.

Comme pour les années précédentes, les conseils scolaires doivent remplir les listes de cours aux fins de subventions ainsi que les relevés des effectifs appropriés. Ils doivent se servir des registres ministériels pertinents pour présenter les données aux fins de financement. Ils ne sont toutefois pas tenus d'envoyer les formulaires au Ministère.

Les listes de cours sont un élément important pour assurer le suivi des effectifs des programmes d'éducation permanente et d'études personnelles et doivent donc être conservées aux fins de vérification par le Ministère. Les formulaires doivent être conservés pendant au moins l'exercice financier en cours et l'exercice financier précédent du conseil scolaire. Pour ce qui est des périodes de conservation plus longues, il faut se conformer au programme de gestion des dossiers du conseil, comme il est indiqué à l'alinéa 171(1) (38) de la *Loi sur l'éducation*.

Les listes de cours, en format Excel, et les directives applicables, en format Word, sont affichées sur le site extranet de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières à l'adresse <http://tpfr.edu.gov.on.ca/Home PageFR.htm>, dans la section Inscription des élèves.

Si vous avez des questions au sujet de la marche à suivre décrite aux présentes, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente ou l'agent des finances du Ministère responsable de votre conseil scolaire.

Afin d'améliorer l'exactitude et la responsabilité des données aux fins de financement et soulager le fardeau administratif des conseils scolaires, le Ministère a entrepris de mettre au point et de tester des registres d'inscription pour l'éducation permanente et les études personnelles. Les conseils scolaires devraient pouvoir commencer à utiliser ces registres cet automne et il est prévu, qu'à long terme, ces registres Excel remplaceront les registres imprimés.

Si votre conseil souhaite participer à la mise à l'essai des registres électroniques pour l'éducation permanente, contactez Tim Gallivan à [timbo.gallivan@ontario.ca](mailto:timbo.gallivan@ontario.ca) ou au numéro 416 314-0642.

Je vous remercie de votre coopération.



Andrew Davis

cc: Directrices et directeurs de l'éducation